



ÉLIMINATION DE VOS DASRI

Cabinet éco
et
responsable

Vous êtes professionnel de santé libéral et vous produisez des DASRI ?
Vous êtes responsables de vos déchets d'activité jusqu'à leur élimination.

Les Déchets issus des Activités de Soins à Risques Infectieux : comment s'en débarrasser ?



La commission Santé Environnement de l'URPS ML NA s'est penchée sur le problème des DASRI et a mis en évidence une disparité importante dans l'organisation de la collecte des DASRI sur les différents territoires.

Il nous a paru utile de rappeler les obligations légales et de proposer à ceux qui le souhaitent un accompagnement dans le choix des prestataires et les modalités en fonction de leur lieu d'exercice.

Définition

- **Déchets piquants, coupants ou tranchants, souillés ou non** (aiguilles, scalpels, lames, ciseaux, pinces, seringues serties, ampoules d'injection...),
- **Déchets mous présentant un risque infectieux :**
 - matériels de soins contaminés (compresses, pansements, bandes, drains, mèches...),
 - matériels de protection à usage unique contaminés,
 - tubes à prise de sang...
- **Petits déchets anatomiques non aisément identifiables** (kystes, peau, liquides biologiques...).

Trier et éliminer les DASRI

Les DASRI doivent être suivis tout au long de la filière de traitement, depuis leur production jusqu'à leur destruction finale.

De l'acte de soin à la destruction des déchets.

Responsabilité

Selon le Code de la Santé publique, « toute personne qui produit des DASRI est tenue de les éliminer » (articles R.1335-1 à R.1335-8 du Code de la Santé Publique). Ainsi le médecin qui exerce au cabinet mais également au domicile du patient est responsable de l'élimination des DASRI qu'il produit dans le cadre de son activité. Par ailleurs, le médecin a un devoir/rôle d'information du patient au moment de la prescription de produits pouvant s'intégrer dans le cadre de DASRI.

L'acte de soin



Le médecin effectue l'acte de soin et stocke ses déchets à risques infectieux dans des contenants appropriés et normés

La collecte



Un agent de collecte récupère les contenants utilisés

La destruction

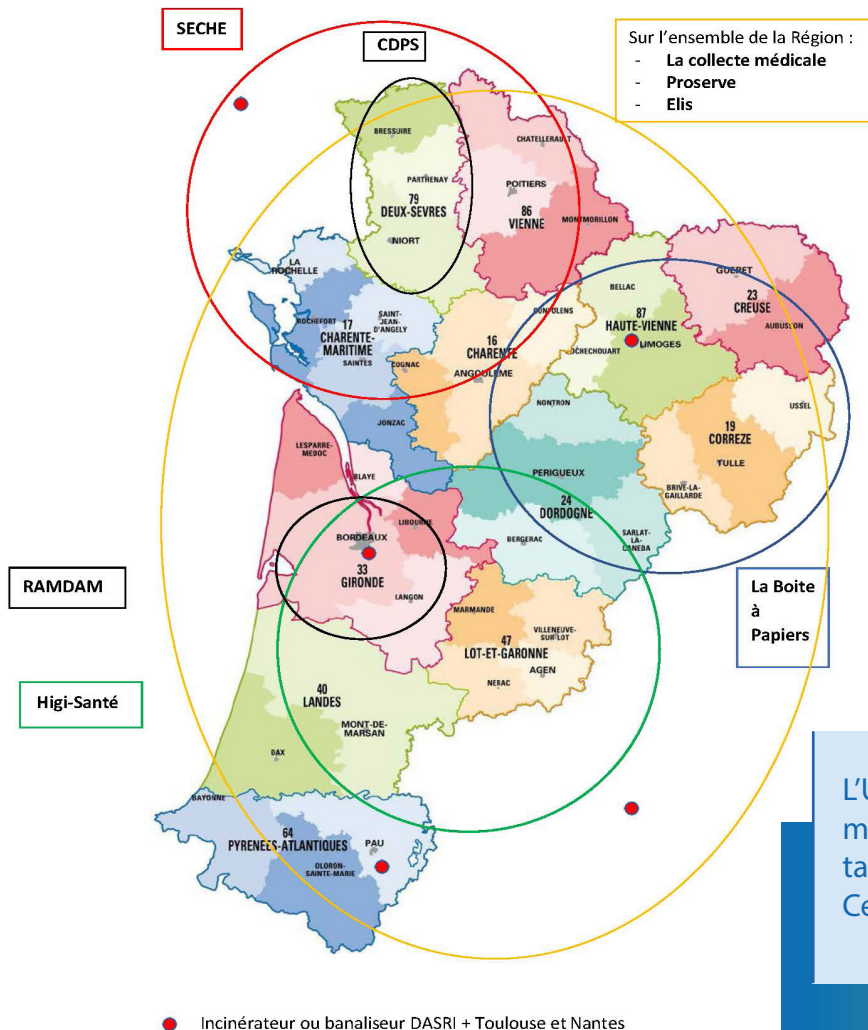


Tous les contenants collectés sont acheminés vers des sites de prétraitement par désinfection ou vers des centres d'incinération, au minimum tous les 3 mois

La traçabilité



La traçabilité des DASRI est une obligation depuis leur production jusqu'à leur destruction. Ainsi les documents assurant la traçabilité de la collecte et de l'élimination des DASRI doivent être remis au médecin par l'agent de collecte. Les documents doivent être à disposition en cas de contrôle et sont conservés durant 3 ans



L'URPS ML Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre à votre disposition liste de prestataires collectant les DASRI sur la région. Cette liste est non exhaustive.

**LISTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES DASRI
POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE EN NOUVELLE-AQUITAINE**
(liste non exhaustive - juin 2020)

Société Département d'intervention	Centre départemental des professions de santé CDPS 79 contact	ELIS contact	HYGI-SANTE contact	LA BOITE A PAPIER contact	LA COLLECTE MEDICALE contact	PROSERVE contact	RAMDAM contact	SECHE contact
79- Deux-Sèvres	X	X			X	X		X
86 - Vienne		X			X	X		X
17 - Charente-Maritime		X	X		X	X		X
16-Charente		X	X	X	X	X		X
87- Haute-Vienne		X		X	X	X		X
23 - Creuse		X		X	X	X		
19 - Corrèze		X		X	X	X		
14- Dordogne		X	X	X	X	X		
33 - Gironde		X	X		X	X	X	
47 - Lot et Garonne		X	X		X	X		
40 - Landes		X	X		X	X		
64 - Pyrénées - Atlantiques		X	X (antenne de Tarnos)		X	X		

CONTACTS DES DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES DASRI
(liste non exhaustive - juin 2020)

Société	Adresse	Nom du contact	Téléphone	Mail
Centre départemental des professions de santé (CDPS 79)	71 73 rue de Goise 79000 Niort	Katia ROGER	05 49 24 98 04	cdps2sevres@gmail.com
ELIS Aquitaine	8 bis, Rue Franz Schrader 33064 Bordeaux cedex	Camel BERDOUZ Chargé d'Affaires	05 57 81 48 48	camel.berdouz@elis.com
			06 20 39 31 64	
HYGI-SANTE	94 avenue de Picot 33320 Eysines	Caroline MIELLET	05 56 15 38 09	caroline.miellet@hygi-sante.com
			06 59 20 88 53	
LA BOITE A PAPIER	29 rue Ettore Bugatti ZI Nord III 87280 Limoges	Laetitia GOUMONDIE Responsable Déchets d'activités de soins	05 55 37 85 78	laetitia.goumondie@laboiteapapiers.fr
LA COLLECTE MEDICALE	5 impasse Doumayne 47200 Marmande	Antoine LACAZE Responsable Régional Sud-Ouest	07 78 08 93 11 0800 746980	a.lacaze@lacollectemedicale.fr
PROSERVE DASRI	4 rue Claude Bernard 33560 Sainte Eulalie	Sonia BONARINI Chargée d'affaires santé	06 31 60 60 98	sonia.bonarini@proserve-dasri.com
		Thomas LACOR Directeur	05 57 54 15 40	
RAMDAM	7 rue de Mireport 33310 Lormont	Matthieu DEHOUCK	09 51 32 17 34	contact@ramdambordeaux.fr
SECHE	415 rue de l'Etier 44300 Nantes	Aurélia KERBELLEC Responsable commerciale	02 40 52 85 53	a.kerbellec@groupe-seche.com
			06 37 82 96 88	